

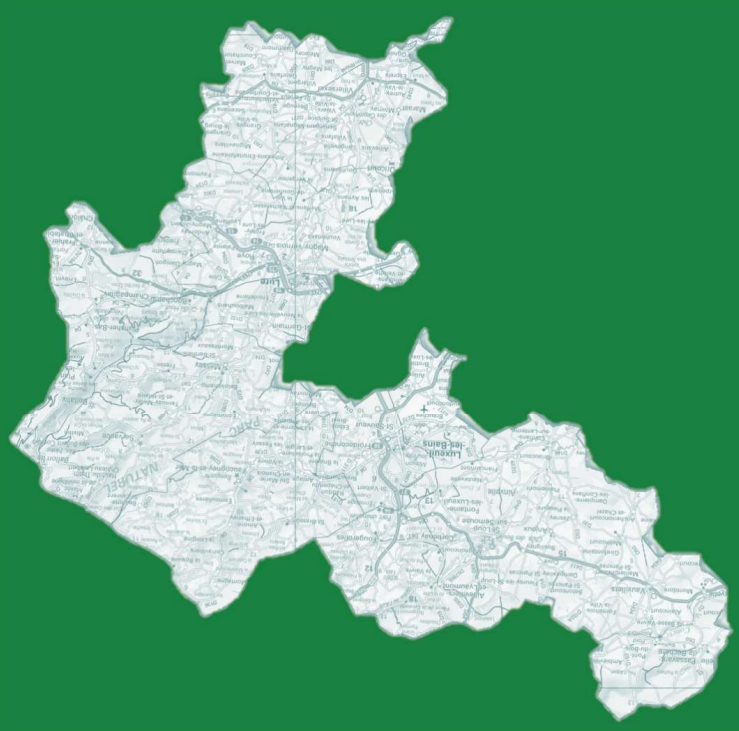
# Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

## Séminaire DOO

## Séquence développement économique

18 octobre 2018

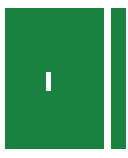
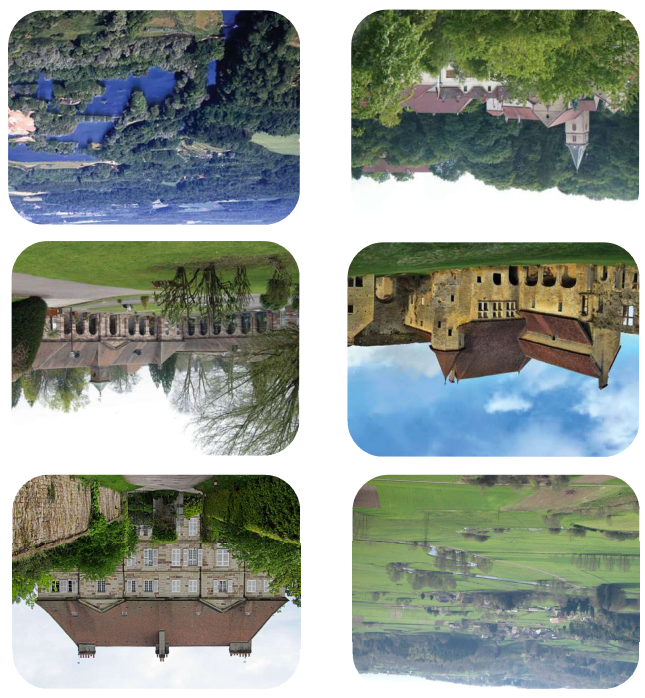
## Document de travail



Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

# Objectifs sur le développement économique

Quelle organisation économique pour  
davantage de lisibilité de l'offre foncière et  
bâtie permettant de capter des porteurs de  
projets et de favoriser le développement  
endogène des entreprises du Pays ?



- Le schéma d'aménagement économique du DOO vise à organiser les conditions d'aménagement et d'urbanisme favorables à l'accueil et au développement des entreprises et filières économiques découlant de la stratégie du territoire. Il conduit ainsi à s'arrêter sur les points suivants :

- **Organisation et répartition d'une offre économique agile et lisible :**
  - Quelle répartition de l'offre foncière et immobilière vers quels types d'activités ?
  - Quels sont les parcs d'activités pour lesquels le Pays désire marquer un rayonnement sur tel ou tel positionnement (ex : affirmation de filières productives) ?
  - Comment favoriser le développement des activités artisanales et tertiaires ?

- **Optimisation foncière et qualité d'aménagement des parcs d'activités en extension et création :**

- Quels sont les besoins d'aménagements qualitatifs pour apporter davantage de lisibilité dans l'offre économique du Pays ?
- ...

- **Un temps d'échange pour approfondir les objectifs économiques du PADD suivants :**



## 1.1 Soutenir les forces productives et artisanales, colonne vertébrale du tissu économique des Vosges Saônoises

- Préserver et dynamiser les activités productives en s'adaptant aux nouveaux modes de production.
- Accompagner le développement de l'artisanat.

## 2.2 Définir une politique d'aménagement économique raisonnée et réaliste

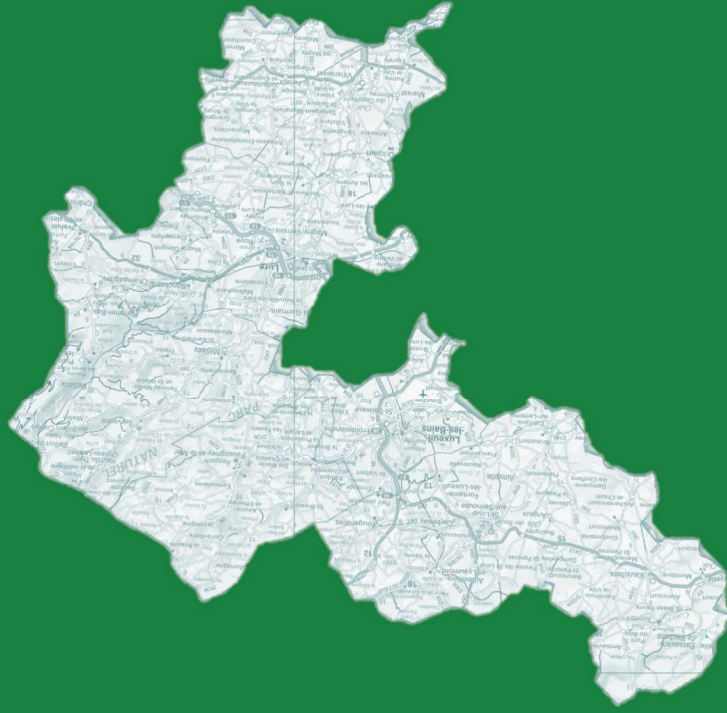
- Réorganiser et requalifier l'offre existante pour optimiser le foncier et la qualité des parcs d'activités.
- Favoriser l'émergence de projets économiques endogènes et exogènes.
- Structurer une offre économique prenant appui sur la « dorsale » de développement.
- Proposer une nouvelle offre d'accueil pour des activités de services (aux entreprises et aux personnes) particulièrement au sein des principales centralités.

- Dans le DOO, il s'agit de fixer la politique économique traduisant la stratégie du PADD.
- Au travers d'une organisation foncière et immobilière lisible et fléchée à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises afin de répondre de manière réactive aux besoins différents des entreprises.

## Stratégie économique du PADD

- Structurer une offre économique prenant appui sur la « dorsale » de développement avec des PAE structurants, intermédiaires, de proximité
- Favoriser l'émergence de projets économiques endogènes et exogènes (cf. détail ci-après).

# I. Quelle organisation de l'offre économique ?



Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

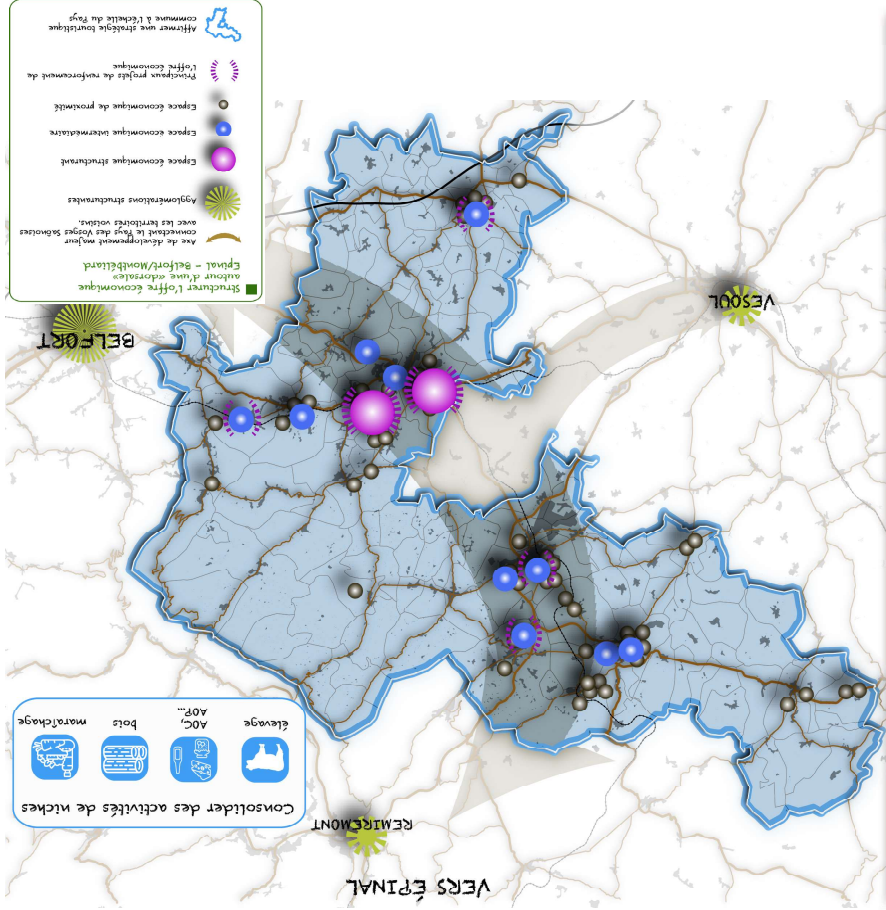


## Quels objectifs plus spécifiques pour les PAE ?

7

Détermination  
PRÉCISE des principaux  
PAE et projets  
économiques mentionnés  
dans le PADD (superficie,  
vocation, ...):

- ZAC AREMIS
- IKEA Industry (cluster autour du bois)
- PAE de la Motte à Fougerolles
- ZAC du Bouquet à Saint-Sauveur
- PAE des Champs May à Champagny
- PAE du Grand Fougeret à Villersexel...



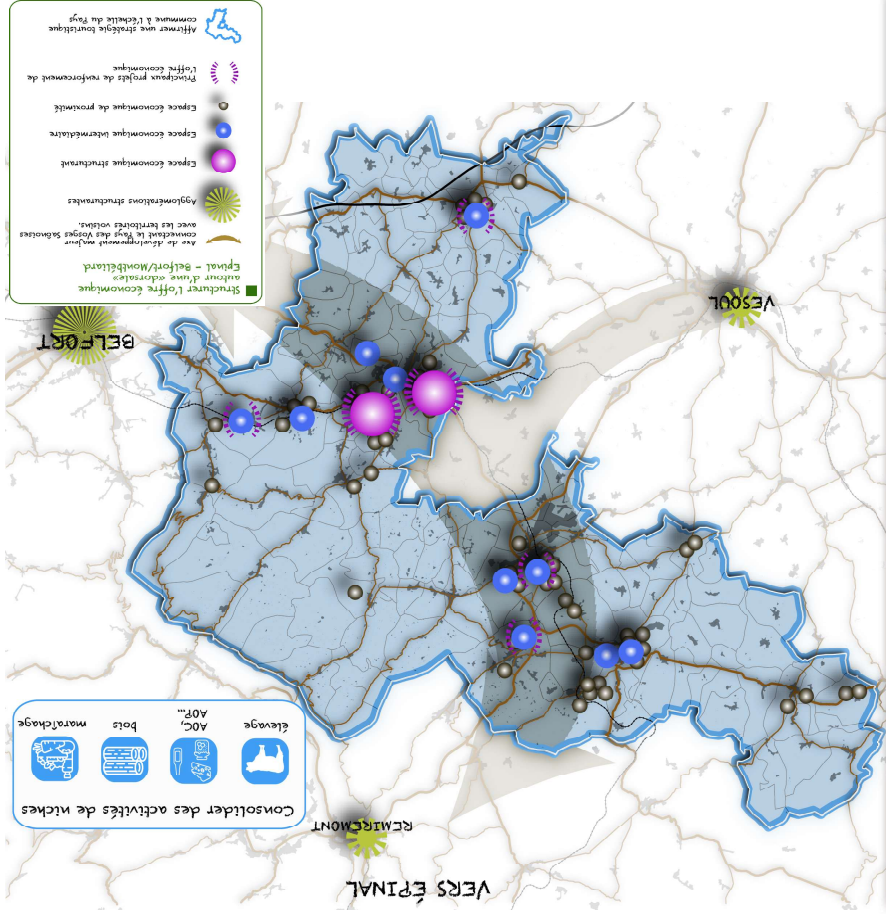
## Quels objectifs plus spécifiques pour les PAE ?

8

Dans le PADD, une  
organisation économique  
structurée autour de parcs  
« stratégiques », dont :

- Des parcs « structurants » :  
AREMIS et Terre Landry (Ikea).
  - Des parcs « intermédiaires »  
renforçant une offre économique  
associée aux polarités du Pays.
- ...et une offre pour  
l'artisanat-industrie localisée  
au sein de nombreux espaces  
économiques de proximité.

Y-a-t-il d'autres PAE  
stratégiques pour l'avenir du  
territoire ?





# Quels objectifs plus spécifiques pour les PAE ?

## Rappel du PADD :

- PAE structurants : offrent les principales capacités foncières destinées à accueillir des activités ne trouvant leur place au sein des tissus urbains.

- PAE intermédiaires : renforcent une offre économique associée aux polarités du territoire.

- PAE de proximité : organisent

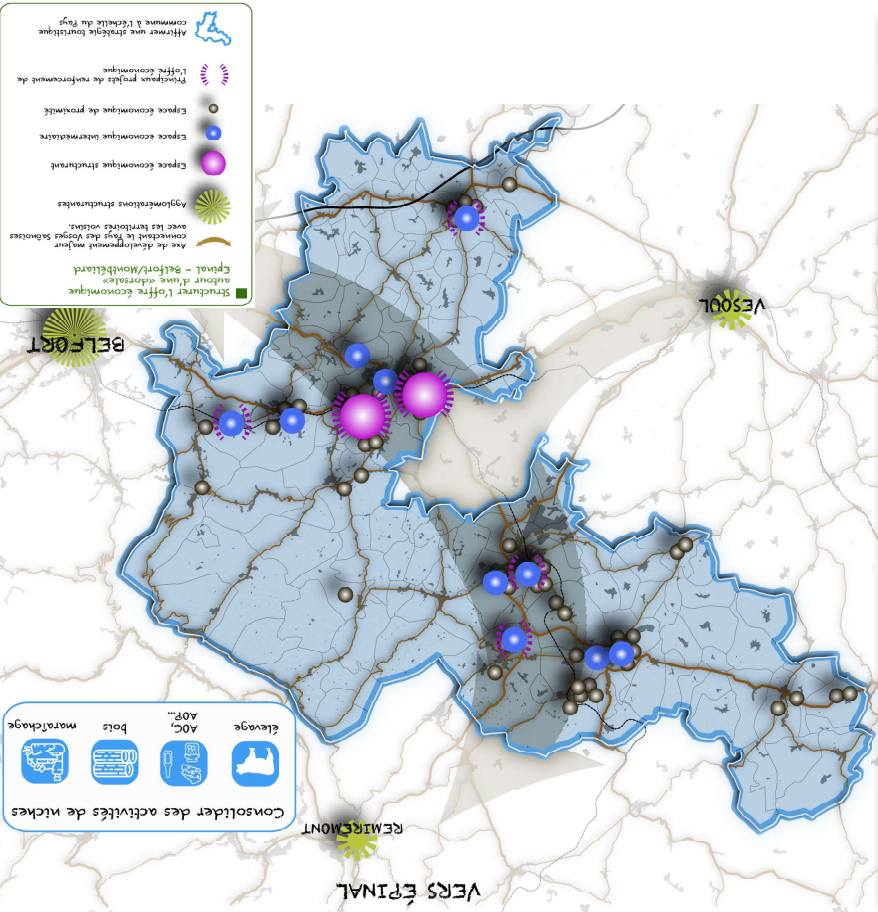
l'offre locale en répondant aux besoins endogènes de l'entrepreneuriat. (on remarque que dans la majorité des cas il ne s'agit pas de parcs d'activités en tant que tel mais plutôt de sites économiques spécifiques).

# « structurants » ? (1/2)

# Quels objectifs plus spécifiques pour les 2 PAE



ZAC AREMIS



<b>Communes</b> La Neuville-Lès-Lure, Malbouhans, St-Germain, Froideferre, Roye (CCPL)	<b>Vocation dominante</b> <b>INDUSTRIE</b> Plateforme stratégique du Pôle Véhicule du Futur (reconnu pôle de compétitivité en 2005).	<b>Objectifs d'aménagement et</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneaux photovoltaïques,</li> <li>• Circuit routier + pistes,</li> <li>• Activités tertiaires,</li> <li>• Services aux entreprises et salariés.</li> </ul>	<b>Niveau d'accès à développer ou renforcer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• THD, 5G</li> <li>• Mise en place de liaisons vers le centre bourg, voire depuis le rond-point de Roye.</li> </ul>
---	--	---	---



## Quels objectifs plus spécifiques pour les 2 PAE « structurants » ? (2/2)

PAE du Tertre Landry (Ikea Industry)



Communes	Lure (CPL)
Vocation dominante	<b>INDUSTRIE / ARTISANAT</b> Extension du PAE pour la création d'un cluster bois Haut-Saônois.
Objectifs d'aménagement et	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre développement de services aux entreprises et salariés ? Des besoins spécifiques des entreprises ?</li> <li>Projet de bâtiments en lien avec IKEA (ex usine de meubles).</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons douces vers le centre-ville de Lure ?</li> <li>Offre de mobilité partagée (aire de covoiturage, bornes de recharge pour véhicules électriques,...) ?</li> </ul>

## Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (1/12)

Les Cloyes à Lure



Communes	Lure (CPL)
Vocation dominante	<b>COMMERCIALE</b>
Objectifs d'aménagement et	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune disponibilité foncière</li> <li>Contraintes physiques et environnementales ne permettant pas une extension (lignes SNCF, Ognon, plans d'eau).</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons douces vers le centre-ville de Lure ?</li> <li>Offre de mobilité partagée (aire de covoiturage, bornes de recharge pour véhicules électriques,...) ?</li> </ul>



## Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (2/12)

13

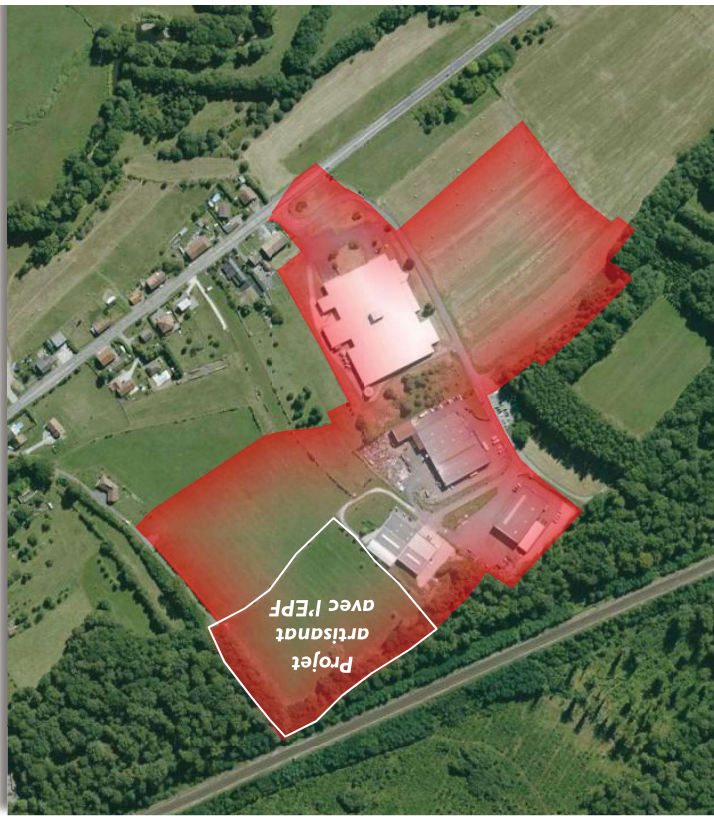


La Saline à Lure

Communes	Lure (CCPL)
Vocation dominante	MIXTE (commerces, artisanat, services).
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension : 7 ha (commerce)</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Piste cyclable depuis le centre-ville de Lure.</li> </ul>

## Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (3/12)

14



Les Graviers à la Côte

Communes	La Côte (CCPL)
Vocation dominante	INDUSTRIELLE
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune disponibilités foncières.</li> <li>Projet d'extension : 8 ha (réflexions avec l'EPF pour la réalisation d'un projet artisanal ou petite industrie)</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>?</li> </ul>



# Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (4/12)

Zone commerciale de Corbenay



Communes	Corbenay (CCHC)
Vocation dominante	COMMERCIALE
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilités foncières = 4 ha</li> <li>Projet d'extension = 6 ha</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons avec le centre de St-Loup ?</li> </ul>

# Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (5/12)

Usine Parisot à St-Loup



Communes	St-Loup-sur-Semouse (CCHC)
Vocation dominante	INDUSTRIELLE
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de disponibilités foncières</li> <li>Projet d'extension = 3 ha</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons avec le centre de St-Loup</li> </ul>



La Motte à Fougerolles

Communes	Fougerolles (CCHC)
Vocation dominante	A DÉTERMINER
Objectifs d'aménagement et de programmation	• Projet d'extension = 22 ha
Niveau d'accès à développer ou renforcer	• Liaisons avec le centre de Fougerolles ?



Le Bouquet à Saint-Sauveur

Communes	Saint Sauveur (CCPLX)
Vocation dominante	MIXTE
Objectifs d'aménagement et de programmation	• Disponibilités foncières : aucune • Projet d'extension = 13 ha (tranche 2 et 3 réunies)
Niveau d'accès à développer ou renforcer	• Liaisons avec le centre de Luxeuil et la gare.



## Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (9/12)

Communes	Luxeuil-Les-Bains (CPLX)
Vocation dominante	MIXTE
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de disponibilités foncières</li> <li>• Projet d'extension = 4 ha</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liaisons avec le centre de Luxeuil.</li> </ul>



Guillaume Hory à Luxeuil

Communes	Luxeuil-Les-Bains (CPLX)
Vocation dominante	MIXTE
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilités foncières = 4 ha</li> <li>• Projet d'extension = 8 ha</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liaisons avec le centre de Luxeuil.</li> </ul>



Les Sept Chevaux à Luxeuil

## Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (8/12)



## Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (10/12)

21

ZI Les Champs May à Champagny



Communes	Champagny (CCRC)
Vocation dominante	MIXTE
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilités foncières = 2 ha</li> <li>Projet d'extension = 5 ha</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons avec la gare et le centre de Champagny</li> </ul>

## Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (11/12)

22

La Varvotte à Villersxel



Communes	Villersxel (CCPV)
Vocation dominante	INDUSTRIELLE
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilités foncières : aucune</li> <li>Projet d'extension = 5 ha (mais déjà fléchés pour deux entreprises)</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons vers le centre de Villersxel ?</li> </ul>

# Quels sont les PAE « intermédiaires » ? (12/12)



Le Grand Fougeret à Villerssexel

Communes	Villerssexel (CCPV)
Vocation dominante	MIXTE (artisanat, commerce)
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace déjà artificialisé</li> <li>Disponibilités foncières : 5 ha (tranche 1, en cours de commercialisation) + 6,5 ha tranche 2 à venir</li> </ul>
Niveau d'accès à développer ou renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons vers le centre de Villerssexel ?</li> </ul>

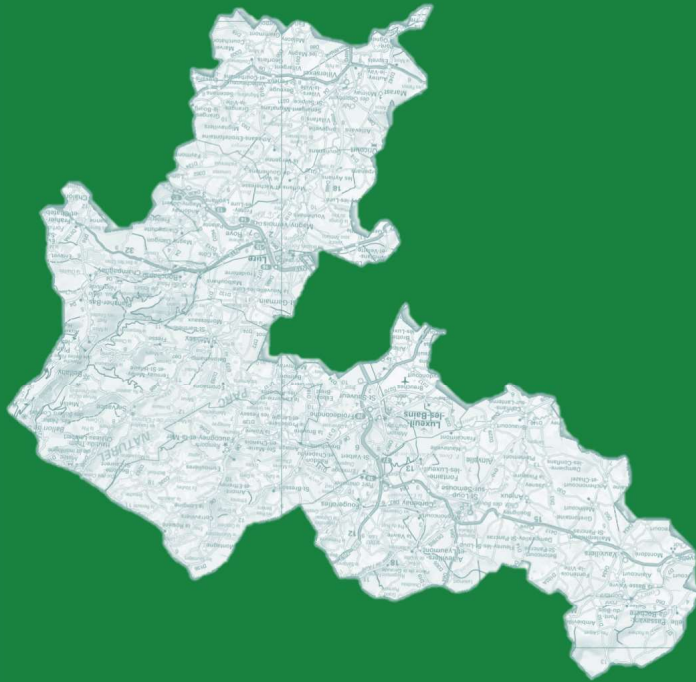
# Quels objectifs plus spécifiques pour les PAE de « proximité » ?

Pôles économiques				PAE de proximité
Vocation dominante	INDUSTRIE / ARTISANAT	Il s'agit de sites industriels « isolés » ou de parcs artisanaux.		
Objectifs d'aménagement et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif n'est pas de disséminer une nouvelle offre mais plutôt conforter les espaces existants au nom de la proximité.</li> </ul>			
Niveau d'accès à développer ou renforcer				?

■ Ces espaces économiques de proximité ont-ils tous une vocation artisanale ou industrielle ? Projets pour du tertiaire ?



## 2. Quels besoins économiques en fonction du développement attendu

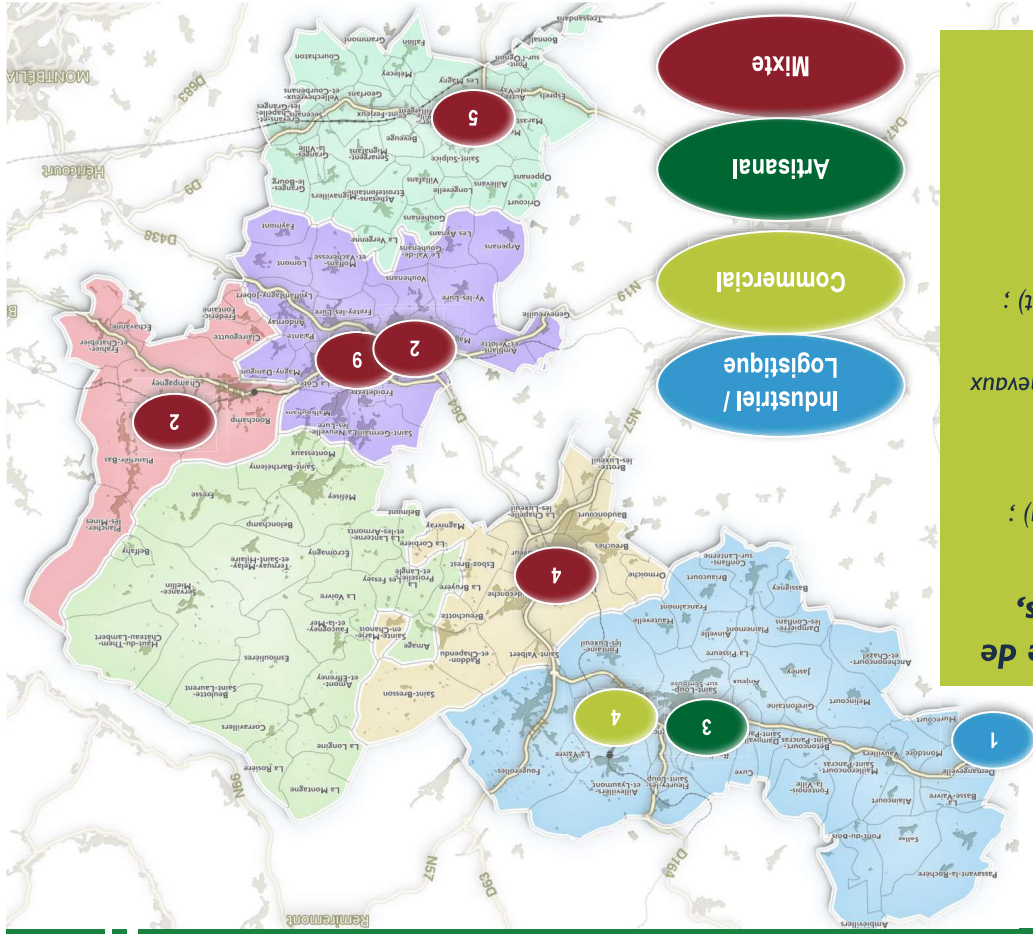


## Les espaces disponibles au sein des parcs

### Principales disponibilités au sein des PAE (en ha)

32 ha à l'échelle du Pays, dont notamment :

- 9 ha à Lure (Terre Landry : Ikéa) ;
- 5 ha à Villerssexel (PAE du Grand Fouget) ;
- 4 ha à Luxeuil (ZAC des Sept Chevaux à Luxeuil-Bains) ;
- 4 ha à Corbenay (Jacques Parisot) ;
- 3 ha à St-Loup (Espace de la Combaute) ;
- 2 ha à Champagney ;
- 2 ha à Lure (la Saline) ;
- 1 ha à Demangeville, ...



Industriel /  
Logistique

Commercial

Artisanal

Mixte



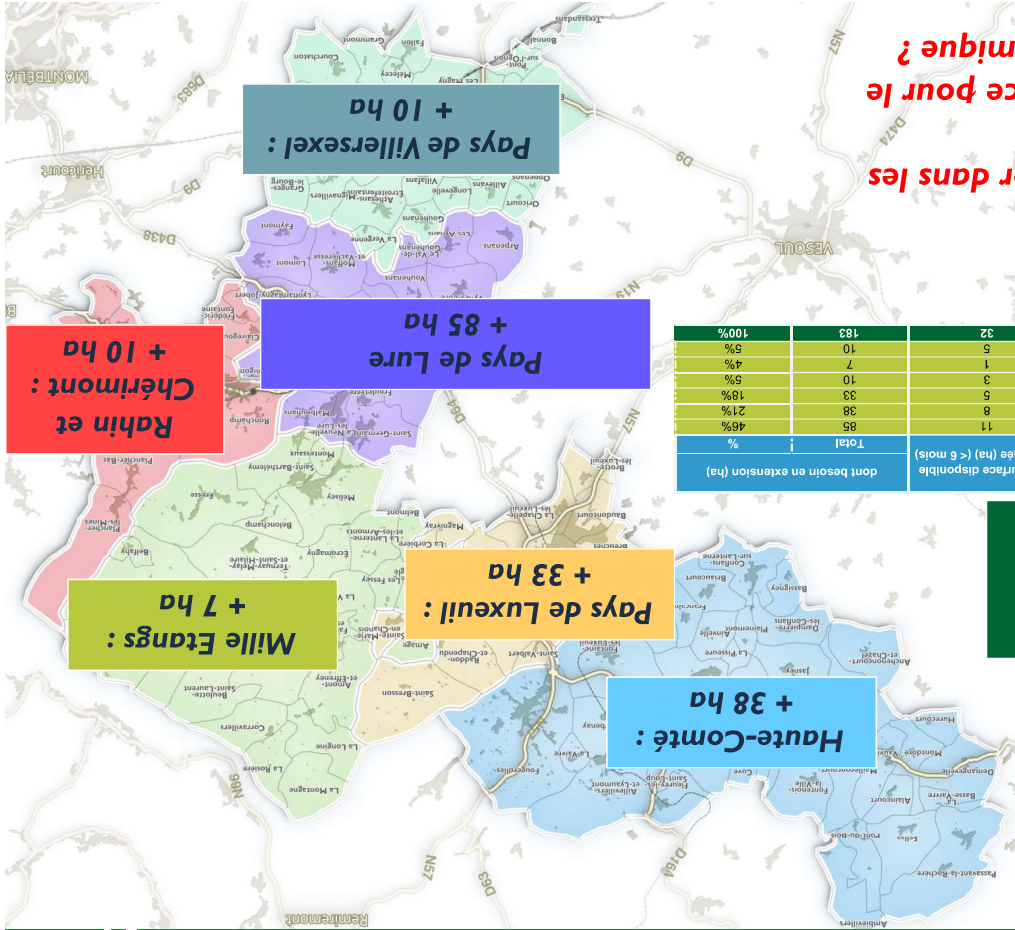
# Quels besoins en espaces économiques ?

Synthèse des projets d'extension ou de création des espaces économiques identifiés par les EPCI

Total Pays des Vosges  
+ 183 ha

EPCI	Surface totale des PAE (ha) en 2018	dont surface disponible (ha) (< 5 mois)	dont besoin en extension (ha)
CC Pays de Lure	540	11	85
CC Haute Comté	333	8	38
CC Pays de Luxeuil	197	3	33
CC Rainn et Chermont	101	3	10
CC Mille Etangs	15	1	7
CC Pays de Villersexel	80	5	10
Ensemble Pays des Vosges Saônoises	1 266	32	183
Total	%	%	%

■ Existe-t-il des projets touristiques à identifier dans les besoins en terme de consommation d'espace pour le développement économique ?

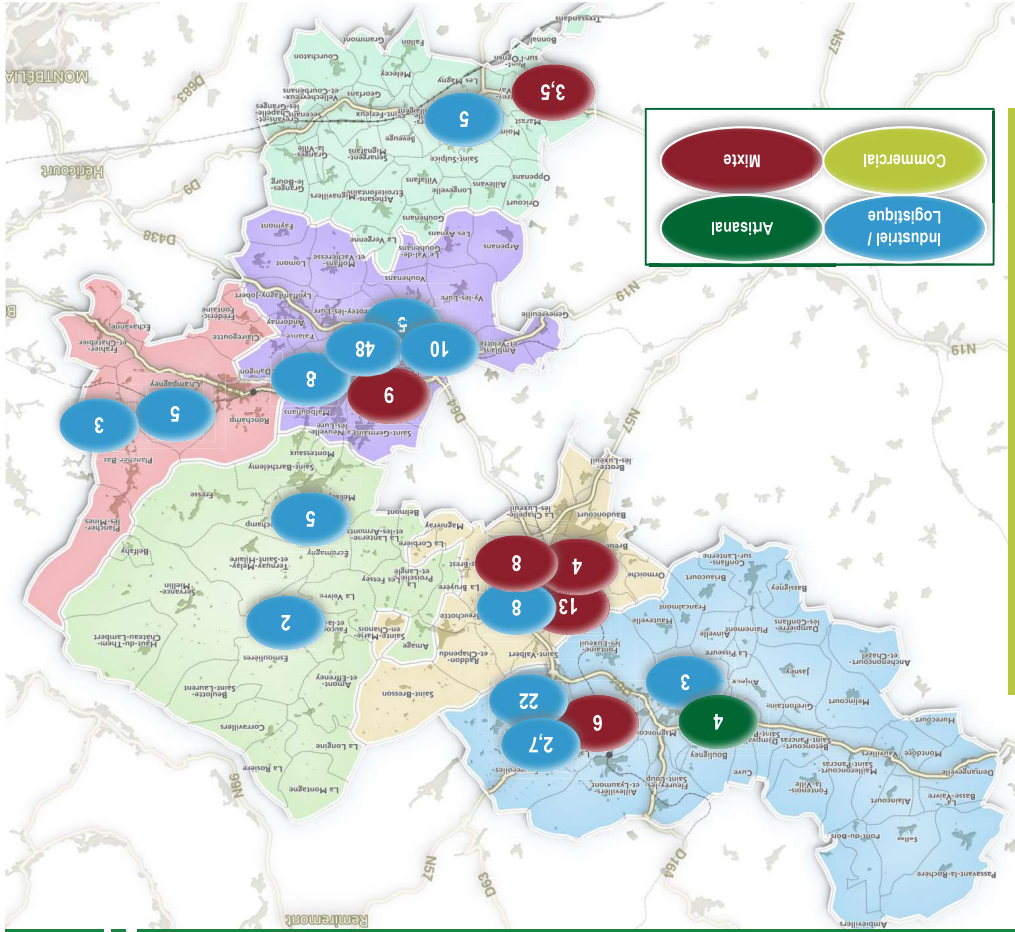


# Quels besoins en espaces économiques ?

Localisation des principaux projets d'extension ou de création de PAE

■ Un besoin total de 183 ha dont notamment :

- 48 ha (soit 27% des besoins) pour le Tertre Landry à Lure (CCPL) ;
- 22 ha pour la Motte à Fougères (CCHC) ;
- 13 ha pour le Bouquet à St-Sauveur (CCPLX) ;
- 10 ha pour Faurecia à Magny-Vernois (CCPL) ;



# Quels besoins en espaces économiques ?

## Synthèse des besoins en espaces économiques selon la typologie des PAE

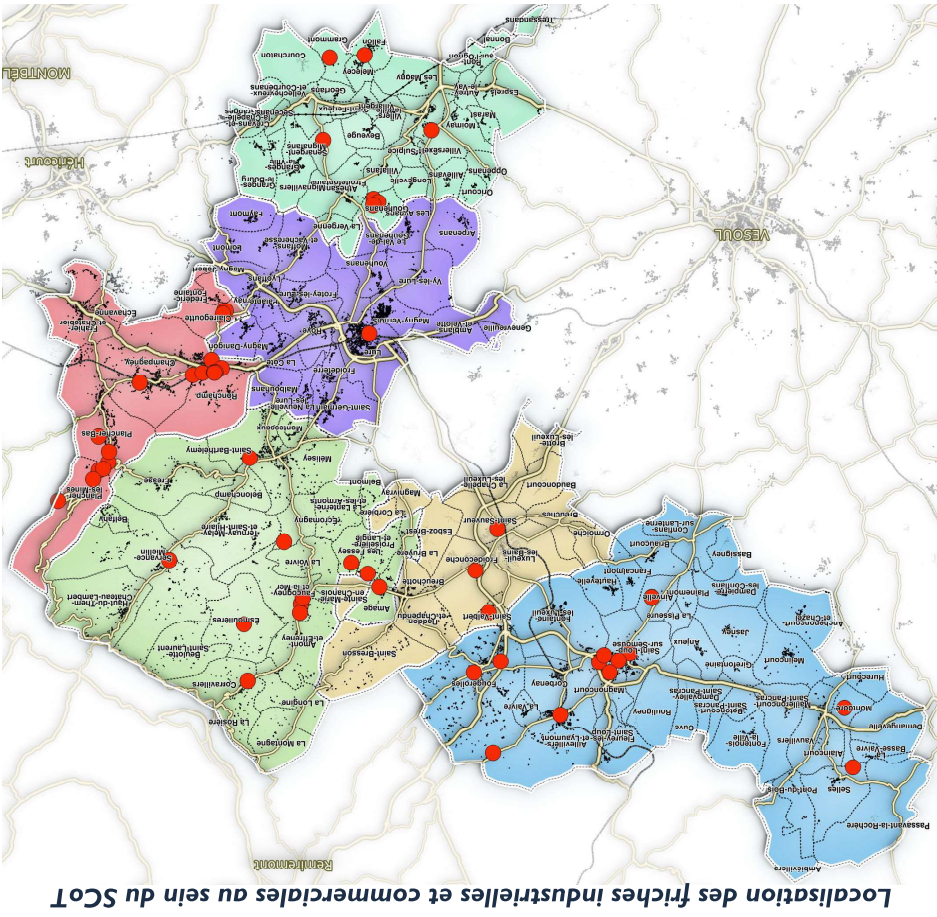
Nom des espaces économiques	Vocation(s) dominante(s)	Surface totale du (ha) en 2018		dont surface disponible (< 6 m)		Total	Interne	SCOT
		ha	%	ha	%			
ZAC Aremis (Lure)	Industrie	236	0%	0	0%	0	0%	0%
Le Tertre Landry (Ikea Industry - Lure)	Industrie	101	100%	9	100%	48	100%	26%
Total PAE structurants		337		9		48	100%	26%
Les Cloys (Lure)	Commerce	31	0%	0	0%	0	0%	0%
La Saline (Lure)	Mixte	33	5%	2	10%	9	10%	5%
Les Gravières (La Côte)	Industrielle	14	4%	0	10%	8	10%	4%
Zone commerciale de Corbenay	Commerce	52	3%	4	7%	6	7%	3%
Usine Partout (St-Loup)	Industrie	34	2%	0	4%	3	4%	2%
La Motte (Fougerolles)	Logistique, Industrie	33	12%	0	27%	22	27%	12%
Le Bouquet (St-Sauveur)	Mixte	27	7%	0	16%	13	16%	7%
Guillaume Hory (Luxeul)	Mixte	24	2%	0	5%	4	5%	2%
Sept Chevaux (Luxeul)	Mixte	21	4%	4	10%	8	10%	4%
Les Champs May (Champagnay)	Mixte	34	3%	2	6%	5	6%	3%
La Varotte (Villereuxel)	Mixte	25	3%	0	6%	5	6%	3%
Le Grand Fougeret (Villereuxel)	Mixte	12	0%	5	0%	0	0%	45%
Total PAE intermédiaires		339		17		83	100%	45%
PAE d proximité	Industrie / artisanat	590	29%	6	100%	52	100%	29%
Total Pays des Vosges Saônoises		1 266		32		183		

# Quels objectifs sur la requalification des friches ?

- Quels objectifs de réorption des friches économiques dans le DOO ?
- Pour rappel, en plus des 33 ha de disponibilités foncières au sein des PAE, le Pays recense environ 50 friches pour un total de 130 ha (source étude ARD 2017).

Hypothèse 2  
Si objectif  
réorption de  
1/2 des friches  
= 65 ha

Hypothèse 1  
Si objectif  
réorption de  
1/4 des friches  
= 33 ha



Localisation des friches industrielles et commerciales au sein du SCOT

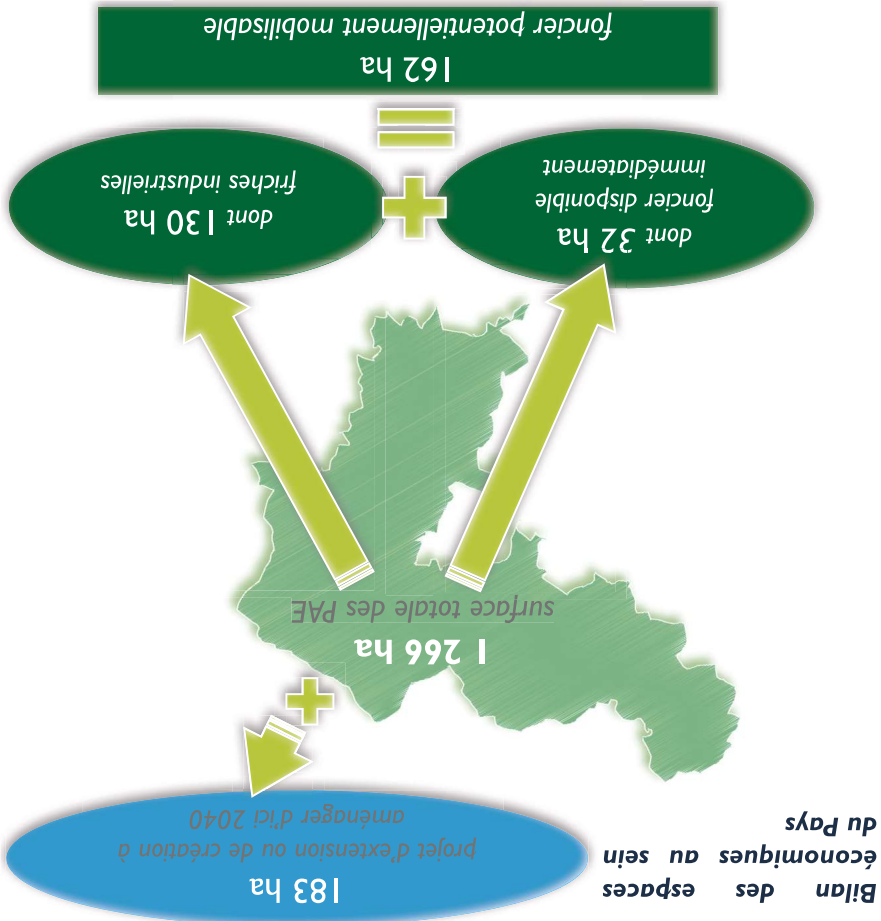


# Quels objectifs sur la requalification des friches ?

## Quels objectifs de réorption des friches économiques dans le DOO ?

■ Pour rappel, en plus des 32 ha de disponibilités foncières au sein des PAE, le Pays recense environ 50 friches pour un total de 130 ha (source étude ARD 2017).

- Si objectif réorption de 1/4 des friches = 33 ha  
Hypothèse 1
- Si objectif réorption de 1/2 des friches = 65 ha  
Hypothèse 2



## Ce que pourrait dire le DOO

La reconversion des friches doit être opérée en continu et évaluée au cas par cas. Les superficies, niveaux de contraintes et de connaissances différenciées impliquent dans un premier temps de qualifier les friches, leurs potentiels de mutabilité et niveaux d'effort associés en termes de faisabilité et investissement.

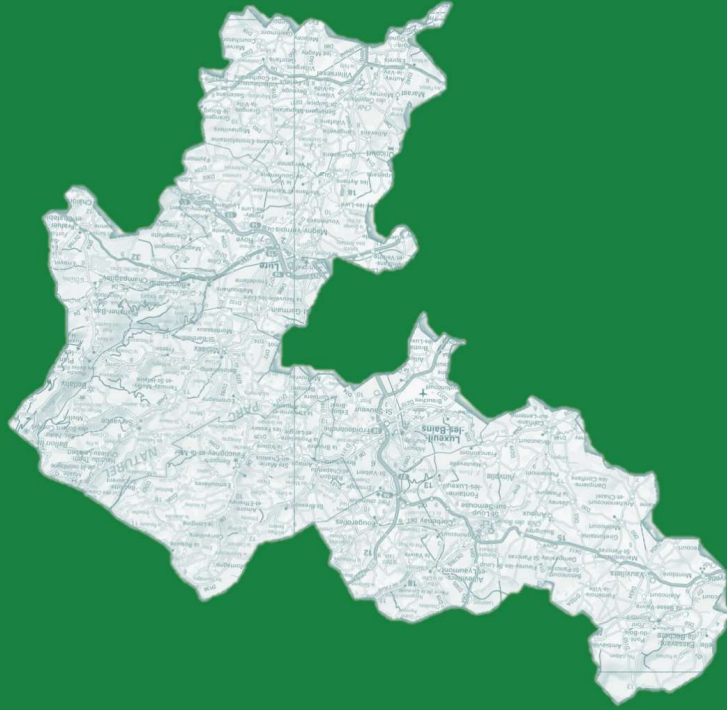
Le Scot recommande une « marche à suivre » à titre indicatif pour la mise en œuvre de ces investigations à réaliser en partenariat avec les propriétaires et/ou gestionnaires des sites, services de l'Etat ou encore potentiels investisseurs.

### Recommandations :

- Améliorer la connaissance des sites : situations, configurations, accessibilité, propriétaires, état du bâti si présent, du sous-sol, des risques, des superficies...
- Déterminer un phasage potentiel de réutilisation de tout ou partie des sites, à court, moyen et long termes.
- Etudier les potentiels de mutabilité : vocations nouvelles et/ou transitaires, disponibilités foncières et/ou immobilières réelles, accessibilité,...
- Adhérer à un établissement public foncier pour faciliter le portage foncier à caractère économique dans le cadre de réhabilitation de friches industrielles.



### 3. Quelle vision du développement commercial ?



## Le commerce : un enjeu de revitalisation des centralités

### ■ Ce que doit faire le SCOT

- Fixer la logique de l'armature commerciale à l'échelle du Pays en cohérence avec les pôles du territoire et en assurant les conditions d'un commerce accessible (réduire les obligations de déplacement).
- Fixer comme objectif prioritaire de préserver et développer le commerce de centre + prévoir les conditions d'aménagement pour répondre à cet objectif (renforcer l'aire de chalandise à pied des commerces de centre en densifiant, aménageant les espaces publics...) + ne pas être dans une stricte logique de captage de flux.
- Définir l'implantation préférentielle des commerces traduisant la stratégie et l'armature que s'est fixé le territoire.

## Le commerce : un enjeu de revitalisation des centralités

Ce que pourrait dire le DOO

*Le DOO ne prévoit pas la création de nouveaux pôles commerciaux, il cherche à favoriser en priorité le développement du commerce de centre-ville.*

### Developper une offre commerciale diversifiée et accessible en priorité dans les centres

- Pour cela, toutes les communes, en fonction des caractéristiques de leur tissu urbain :
- Définiront un projet urbain, qui :
    - permet d'augmenter le nombre d'habitants au sein des centralités renforçant ainsi le potentiel du commerce accessible à pied ;
    - Favorise un mode constructif dans les zones de centralité commerciale incitant l'utilisation des rez-de-chaussée pour du commerce ou du service.
  - Fixeront, le cas échéant, des aménagements spécifiques dans les parties des centres à vocation commerciale (valorisation et sécurisation de la place du piéton, création d'espaces de sociabilité, d'équipements, d'espaces de stationnement notamment pour les vélos, insertion paysagère,...).

## Le commerce : un enjeu de revitalisation des centralités

Ce que pourrait dire le DOO

### Developper une offre commerciale diversifiée et accessible en priorité dans les centres (suite)

- Pour cela, toutes les communes, en fonction des caractéristiques de leur tissu urbain :
- Favoriseront la concentration et la polarisation du commerce de proximité (afin de favoriser les effets d'entraînement et d'éviter sa dispersion).
  - Favoriseront la création d'une offre adaptée (surfaces, stationnement) en centre-ville grâce à des programmes de renouvellement urbain / requalification d'espaces publics ;



Ce que pourrait dire le DOO

- Le commerce de grande importance s'implantera préférentiellement dans les pôles principaux et intermédiaires du SCOT dans un objectif d'accessibilité (liaisons douces...) sans pour autant faire des grands axes de communication des attracteurs de grands flux.
- Le développement des moyennes surfaces en dehors des parcs commerciaux et des centres, mais dans les enveloppes urbaines, s'effectuera dans le cadre d'un maillage commercial équilibré à l'échelle des bassins de vie pour préserver le commerce proximitaire.

## Developper une offre commerciale équilibrée et complémentaire entre centralités et périphérie

- Le SCOT définit un maillage commercial cohérent en lien avec l'armature urbaine décrite dans le PAD. Ce maillage s'articule autour de trois niveaux de pôles commerciaux au sein du Pays :

- **Les pôles commerciaux structurants** : ils bénéficient d'un appareil commercial diversifié, accessible, dense et d'une zone de chalandise intercommunale, voire de plus grand rayonnement, et permettent les achats journaliers, hebdomadaires, occasionnels, voir rares (dans les pôles de Lure, Luxeuil, St-Loup/Fougères) ;

- **Les pôles commerciaux intermédiaires** : complètent l'offre des pôles commerciaux principaux et répondent aux achats quotidiens, hebdomadaires, occasionnels légers (Villersexel, Ronchamp/Champagney, Melisey, Fougères, Vauvillers).

- **Les pôles commerciaux de proximité** : de par leur localisation, ils fonctionnent comme des relais en jouant un rôle majeur à l'échelle locale en limitant les déplacements de longue distance pour les achats de première nécessité sur place (ils concernent l'ensemble des communes recensées au moins 1 commerce de proximité).

# Quelle armature commerciale inscrite dans le DOO ?

Ce que pourrait dire le DOO

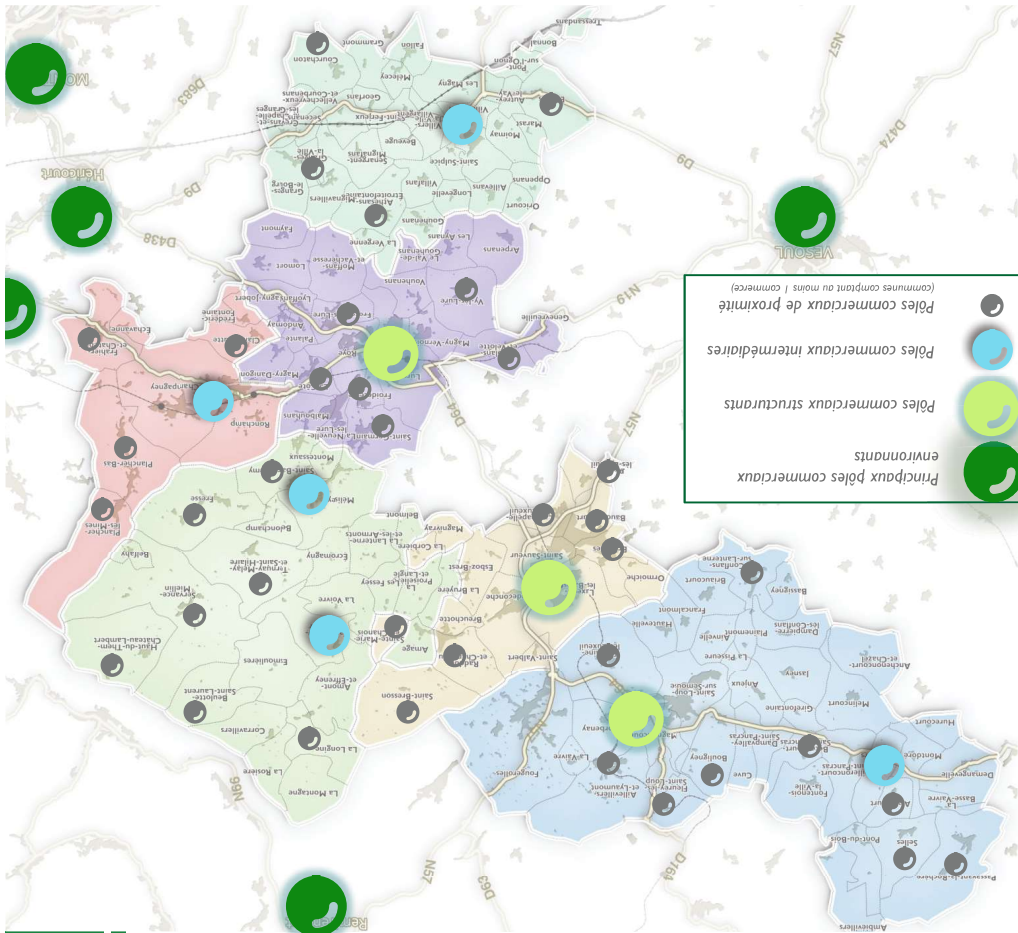
Niveau de fonction commerciale	Exemple d'activités commerciales	Modes principaux de transports pour les achats	Pôle structurant	Pôle d'équilibre	Pôle de proximité
Achats quotidiens Boulangerie, boucherie, artisanat, épicerie...	Modes doux, TC, voiture	Oui	Oui	Oui	Oui
Achats hebdomadaires Alimentaire généraliste, surgelés, alimentaire spécialisée...	Modes doux, TC, voiture	Oui	Oui	Oui	
Achats occasionnels légers Habilleme, optique, parfumerie, jouets...	Modes doux, TC, voiture	Oui	Oui	Oui	
Achats occasionnels lourds Bricolage...	Voiture	Oui			
Achats rares Mobilier, matériaux, gros électroménager,	Voiture	Oui			

# Quelle armature commerciale inscrite dans le DOO ?

Localisation préférentielle des activités commerciales au sein du Pays

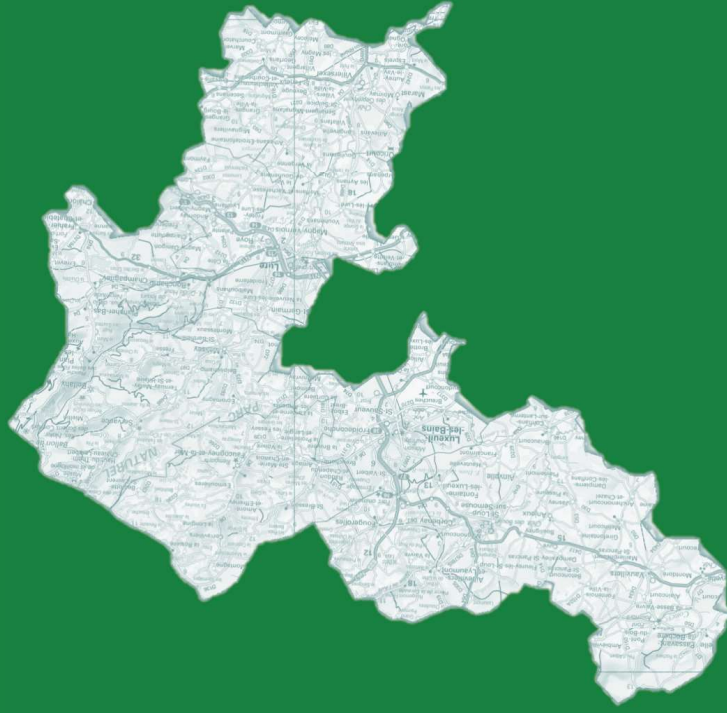
- Existe-t-il des projets commerciaux sur le territoire ?
- Faut-il proscrire toute création de nouvelles zones commerciales ?
- Y a-t-il des initiatives de redynamisation des centres-villes en cours ou à venir au sein du SCOT ?

● Principaux pôles commerciaux environnants  
● Pôles commerciaux structurants  
● Pôles commerciaux intermédiaires  
● Pôles commerciaux de proximité (communes comptant au moins 1 commerce)





## 4. Développer l'attractivité du territoire en la mettant au service de l'emploi et de l'économie



## Des leviers pour construire l'attractivité économique du territoire

- L'attractivité du territoire, pour les entreprises comme pour les citoyens (qu'ils soient salariés, étudiants, retraités...) dépend d'un ensemble de facteurs que le SCOT cherche à valoriser :
  - Les dispositifs spécifiques qui peuvent exister pour certaines zones défavorisées,
  - Le mode d'aménagement et la qualité des espaces économiques,
  - L'accès aux infrastructures de réseaux et la qualité de ces infrastructures,
  - La disponibilité et la qualité de la main d'oeuvre locale,
  - L'accès à des formations sur les compétences recherchées par les entreprises (sinon risque de brider la croissance des entreprises et de limiter leur capacité à répondre à de nouveaux marchés),
  - Des services publics répondant aux besoins tant des entreprises que des salariés (mobilité, écoles, crèches, santé, offre de logements,...).

Ce que pourrait dire le DOO

- **Organiser une offre immobilière et foncière lisible pour renforcer l'attractivité économique du territoire par :**
  - Une offre diversifiée pour répondre à différents besoins (permettre le parcours résidentiel des entreprises) : typologie de parcelles, immobilier (produits locatifs, copropriétés...).
  - Une offre lisible en termes de vocation dominante pour une lisibilité économique à grande échelle.
  - Une bonne accessibilité physique et numérique.
  - La présence de services aux entreprises et aux salariés mutualisés (salle de réunion, location de matériel, conciergerie, restauration,...).
  - Un cadre de vie agréable (espaces verts, bonne intégration paysagère et gestion qualitative des lisières, signalétique, traitement du bâti...).

Ce que pourrait dire le DOO

- **Définir des programmes et schémas d'aménagement qui :**
  - veillent à promouvoir un découpage parcellaire sans délaisés ;
  - adaptent les gabarits de voiries à la typologie des entreprises et aux flux qu'elles génèrent ;
  - organisent le cas échéant des secteurs d'aménagement différenciés pour accueillir plusieurs typologies d'entreprises ;
  - facilitent pour l'artisanat et les TPE/TPI la réalisation d'opérations immobilières regroupant plusieurs petits projets sur un même lot (villages d'entreprises, produits locatifs, ou co-propriétés).



Ce que pourrait dire le DOO

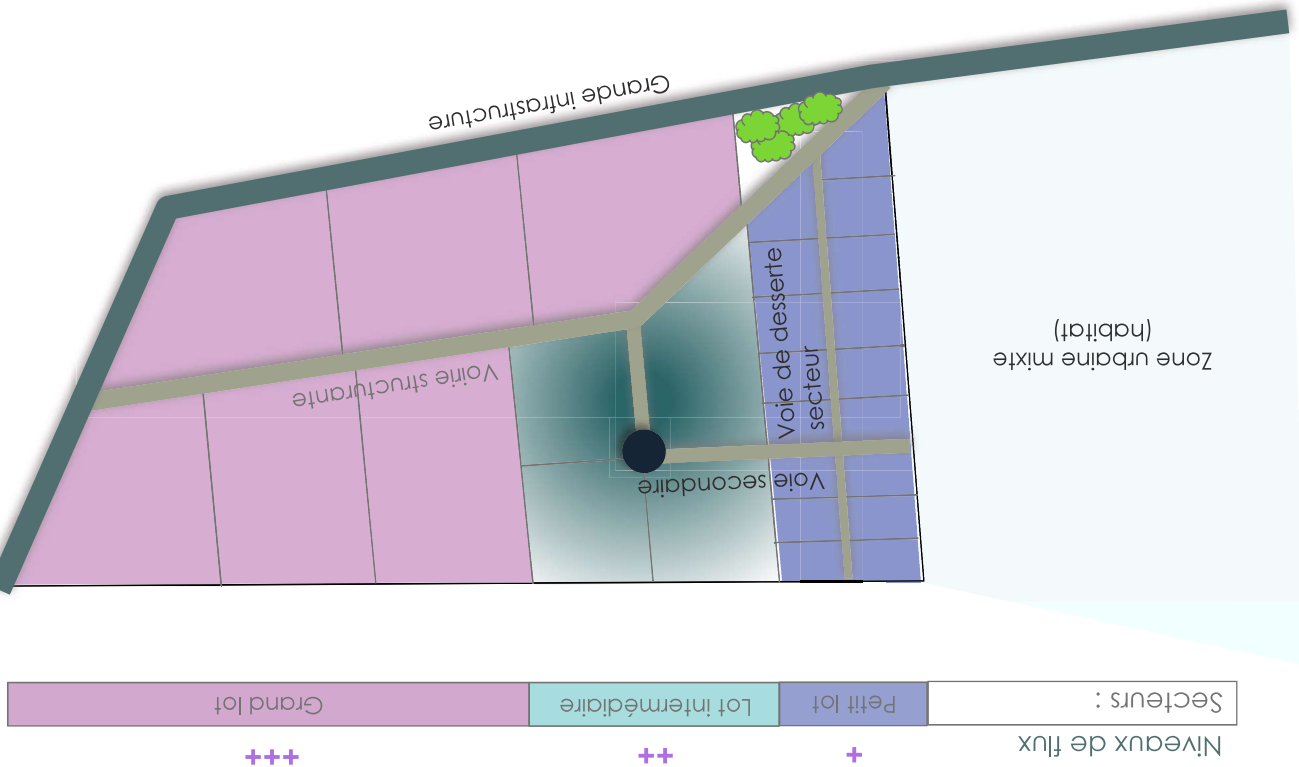
## ■ Contribuer à l'adaptation au changement climatique par le bioclimatisme :

- l'implantation et l'orientation des bâtiments intègrent des principes bioclimatiques (exposition au soleil, minimisation des enveloppes en contact avec l'extérieur,...),
- Les mobilités sont optimisées (plan d'entreprises, coviturage, mobilités douces),
- La végétalisation des parcs est soutenue à travers la plantation des espaces publics (alignement arborés,...) des limites parcellaires, des espaces non bâtis (stationnements par ex). Les plantations sont diversifiées tant par leurs rythmes d'implantation, que par leurs essences, tailles, densités foliaires, cycles végétatifs... Cette disposition n'a pas pour but d'augmenter l'espace consommé mais de gérer l'espace non construit nécessaire pour les besoins de fonctionnement du parc.

## ■ Contribuer à l'adaptation au changement climatique par la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie :

- Favoriser les installations et les matériels (photovoltaïque en toiture, éclairage à basse consommation dans l'espace public...);
- Prévoir l'aménagement d'équipements et d'espaces facilitant la collecte des déchets et le recyclage de l'eau.

## Exemple d'aménagement des secteurs différenciés dans les parcs d'activités



- Dans un contexte où l'innovation occupe une place de plus en plus importante, il est primordial d'anticiper les besoins de main-d'œuvre en identifiant les métiers émergents (industrie, BTP, filière bois...).

## Ce que pourrait dire le DOO

Si le domaine de la formation n'entre pas directement dans le domaine de compétence du SCOT, le DOO peut néanmoins faire figurer des recommandations visant à améliorer les problématiques de formations.

### Recommandations :

- Renforcer la connaissance et la mise en réseau des acteurs de la filière bois à l'échelle régionale pour :
- Elargir le rayon de la demande et préserver les entreprises locales (scieries, artisans,...),
- Organiser la formation des artisans à l'éco-construction et éco-rénovation en s'appuyant notamment sur les organismes existants (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CCI,...)

## Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

Merci de votre attention

